



PARCOURS VERS UN METIER DE COMMIS DE COUPE

SPÉCIALISATION D'INITIATIVE LOCALE DE NIVEAU 4

FORMATION CONTINUE

La formation de Commis de coupe propose une qualification professionnelle aux adultes souhaitant travailler dans la gestion et la commercialisation des bois. Elle prépare à l'estimation des lots, à l'organisation des chantiers forestiers et au suivi de la production en lien avec les acteurs de la filière bois.



C'EST QUOI ?

Objectifs pédagogiques évaluable :

Estimer, valoriser, organiser et gérer l'exploitation de bois en forêt.

Modes de validation & référence RNCP de la certification :

Formation certifiante, hors RNCP et RS.

Spécialisation d'Initiative Locale (SIL) – Commis de coupe (niveau 4), délivrée par la DRAAF Grand Est, obtenue après validation des 3 Unités Capitalisables (UC) composant la certification.

Possibilité de valider des blocs de compétences.

Durée et lieu :

856 heures (456 heures en centre et 400 heures en entreprise), d'octobre à avril, au CFPPA de l'Aube – Site de Croigny

Modalités d'alternance :

Formation à temps plein.

6 périodes en entreprise réparties sur l'année de la formation.

Modalités pédagogiques :

La formation se déroule en présentiel.



POUR QUI ?

Public ciblé :

Formation ouverte à toute personne souhaitant exercer le métier de commis de coupe ou travailler dans la filière forestière.

Prérequis & conditions d'inscription :

Être majeur.

Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou d'une année d'expérience professionnelle.

Être mobile et disposer d'aptitude physique compatible avec l'exercice du métier.



Débouchés

Le titulaire de la Spécialisation d'Initiative Locale (SIL) **Commis de coupe** exerce un emploi de niveau 4, principalement au sein d'entreprises de travaux forestiers, de coopératives, de scieries ou d'exploitations forestières.



Suite de parcours

Afin d'évoluer dans son emploi, le bénéficiaire peut se spécialiser en suivant des formations courtes de perfectionnement ou poursuivre vers des certifications de niveau supérieur dans le domaine forestier, telles que la certification « **Technico-commercial Bois** » ou la certification « **Technicien Forestier** ».

Un métier du vivant pour un avenir en mouvement !



QUEL CONTENU ?

Programme de la formation :

- **Accueil, accompagnement dans le parcours d'installation et bilan – 10 heures**
- **UC1 : Estimer, Classer et Valoriser un lot de bois- 236 heures :**
Apprendre à estimer un lot de bois sur pieds et à classer un lot de bois abattu. Valoriser des lots de bois.
- **UC2 : Gérer et planifier les chantiers d'exploitation forestière - 77 heures :**
Organisation et suivi d'un chantier forestier, planification des chantiers, respect des règles de sécurité et de la réglementation, connaissances techniques et méthodes d'exploitation.
- **UC3 : Organiser et gérer l'activité - 112 heures :**
Organisation de l'activité, communiquer et réagir en situation professionnelle dans la filière bois. Négociation et commercialisation des bois.
- **Accompagnement dans le projet professionnel - 21 heures :**
Construction du parcours d'insertion, valorisation des compétences, préparation à l'emploi ou à la poursuite de formation.
- **Mise en situation professionnelle – 400 heures :**
Période en entreprise (stage ou alternance) permettant de mettre en œuvre les compétences acquises sur des cas concrets.

Méthodes et accompagnements pédagogiques mobilisés :

La formation repose sur une alternance de cours théoriques et de travaux dirigés en salle, complétée par des travaux pratiques et des visites d'entreprise. Elle intègre des interventions de professionnels du secteur ainsi qu'un voyage d'étude. Des temps d'accompagnement sont assurés tout au long du parcours, notamment à travers des réunions de suivi pédagogique et des échanges réguliers avec les stagiaires. Un module spécifique d'initiation à l'utilisation de la tronçonneuse en toute sécurité vient renforcer les compétences pratiques.

Modalités d'adaptation de parcours :

Modalités d'adaptations possibles du parcours pour tenir compte du niveau initial du demandeur ou de sa situation (Validations d'Acquis Académiques...) lors de l'entretien de positionnement.

Modalités d'évaluation des objectifs/blocs de compétences :

La Spécialisation d'Initiative Locale est organisée et délivrée en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à un bloc de compétences pouvant être validé indépendamment, permettant d'adapter le parcours aux acquis et au projet professionnel de chaque bénéficiaire. Les UC ont une durée de validité de 5 ans. Les évaluations formatives reposent sur un contrôle continu tout au long de la formation sous la forme d'autoévaluation, mises en situation professionnelle, QCM, feedbacks et questions orales. Les évaluations certificatives sont organisées sous forme de soutenances orales et entretiens d'explicitation en lien avec le projet conduit au cours de la formation Centre/Entreprise. La validation de l'ensemble des blocs de compétences permet l'obtention de la spécialisation.

Un métier du vivant pour un avenir en mouvement !



BON À SAVOIR

Modalité d'évaluation de l'action :

La satisfaction du stagiaire fait l'objet d'une évaluation.

Principaux indicateurs 2024 :

- Taux de réussite aux examens : 89 %
- Taux d'appréciation des bénéficiaires : 99 %
- Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 86 % sur les sortants de 2025

Publication www.inserjeunes.education.gouv.fr

Tarif :

Coût de la formation d'un parcours complet : 5 590,64 €.

Modes de financements :

Possibilités de prise en charge possibles selon la situation des candidats (Contrat de professionnalisation, CPF, transition Pro, OPCO, salarié...)

Rémunérations :

Pour les stagiaires de la formation continue, une rémunération est possible selon la situation des candidats (AREF par France Travail, par l'employeur, ASP...).



+ D'INFOS ET INSCRIPTIONS

CFPPA de l'Aube

Site de Crogny - Rue des Étangs

10210 LES-LOGES-MARGUERON

Tél. : 03.25.40.12.50

Cfppa.crogny@educagri.fr

www.campusterresdelaube.fr



Modalités de sélection :

Informations collectives et entretien individuel.

La formation ouvrira à partir de 8 inscrits confirmés 1 mois avant l'ouverture.

Délai d'accès : entre 1 et 12 mois en fonction de la date de la demande.

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, le CFPPA de l'Aube soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est à votre écoute pour analyser vos besoins, adapter et accompagner votre parcours de formation :

Linda CUYERS - 03 25 41 64 00 - cfa.aube@educagri.fr